

**COMMUNE NOUVELLE**  
**LIVAROT – PAYS D'AUGE**

Délibération N° 11.12.2023 / 03

**LUNDI 11 DECEMBRE 2023 à 18 HEURES 30**

**SÉANCE PUBLIQUE**  
**AU TELECENTRE**  
**Rue Delaplanche à LIVAROT**

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre de présents : 38

Nombre de pouvoirs : 6

Absents sans pouvoirs : 25

Majorité absolue : 35

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le 11 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 05 décembre 2023, s'est réuni en séance publique, au Télécetre, rue Delaplanche à Livarot, sous la Présidence de Monsieur Frédéric LEGOUVERNEUR, Maire.

**Etaient présents** : Mme Renée ANDRÉ, Mr Guillaume ANNE, Mr Roland BAUCHET, Mme Josette BRACONNIER, Mr Frédéric CANET, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Géraldine DE BONAFOS, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mme DOLIGEZ, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Thibault ECALARD, Mr Alain FOUQUET, Mr François GILAS, Mr Philippe GUILLEMOT, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, Mr Arnauld JERU, Mme Jacqueline JULIEN, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme LECOQ Sandrine, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Philippe LESAULNIER, Mr Dominique LESUFFLEUR, Mr Joël LOUËT, Mme Françoise MECKERT, Mr Dominique MOREAU, Mme Pascale PAYNEL, Mme Emilie PIEDNOIR, M. Michel PITARD, Mr Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mr Philippe SOETAERT, Mr Yohann-Cédric TELLIER, Mr Jean TURQUETY, Mr Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES, formant la majorité des Conseillers en exercice.

**Absents ayant donné pouvoirs :**

- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoir à Mr Guillaume ANNE
- Mr Jack BOISJOLY, pouvoir à Mme Véronique HOMMAIS
- Mme Martine DESHAYES, pouvoir à Mme Josette BRACONNIER
- Mme Marianne FLORAT, pouvoir à Mme Jacqueline JULIEN
- Mme Anne-Marie SEGUIN, pouvoir à Mr Jean-Louis DESMONTS
- Mme Isabelle VAN DER TUIJN, pouvoir à Mr Xavier LEMARCHAND.

**Absents excusés :**

- Mr Daniel ANTOINE
- Mme Vanessa BONHOMME
- Mme Estelle PLANCHON.

**Absents :**

- Mme Virginie BARRIERE
- Mr Patrick BEAUJAN
- Mme Evelyne BOUDEVIN
- Mr Nicolas CHEREL
- Mme Solène CUDENNEC
- Mr Régis DUBOIS
- Mr Jérôme EDON
- Mr Fabrice FOUCHET
- Mr Mickaël FOUQUET
- Mme Violaine GAUDEMER
- Mme Sylvaine HOULLEMARE
- Mr Mickaël LAFOSSE
- Mme Virginie LAURO
- Mme Jeannine LECLERC
- Mr Christophe LERNER
- Mme Stéphanie MARTIN
- Mme Laure MONTREUIL
- Mme Christine MOTTÉ
- Mr Arnaud PHILIPPE
- Mme Pascaline PHILIPPON
- Mme Chantal POUCHARD.
- Mme Audrey QUERUEL.

Mr Philippe LESAULNIER est désigné secrétaire de séance.

**LIQUIDATION DES RETENUES DE GARANTIE**

Lors de marchés de travaux d'investissement effectués pour le compte de la Commune de Livarot – Pays d'Auge, une retenue de garantie est pratiquée sur le paiement des factures sauf en cas de caution bancaire. Cette retenue est restituée au bout de 1 an si aucun problème n'est survenu sur présentation du décompte général définitif (DGD).

Actuellement, il y a deux retenues de garantie qui n'ont pas été restituées :

- Pour la première, elle concerne des travaux qui ont été réalisés par l'entreprise RAMETTE en 2016 sur la Commune historique de Bellou – Travaux assainissement. Ces travaux n'ont jamais été terminés par l'entreprise malgré de nombreuses relances de la Collectivité qui a dû faire appel à un autre fournisseur pour finir les travaux. Le montant de la retenue de garantie s'élève à 1 176,16 €. Afin de liquider celle-ci, le Conseil Municipal devra donner l'autorisation à l'ordonnateur de conserver la retenue de garantie et d'émettre un titre de recettes au compte budgétaire 75888 pour la somme de 1 176,16 €.

- Pour la deuxième, elle concerne des travaux qui ont été réalisés par l'entreprise AEV en 2019 sur la Commune historique de Livarot – Travaux d'aménagement du centre-ville (Phase 3 rue Mal Foch). La retenue de garantie n'a pas pu être reversée à l'entreprise en raison de la liquidation judiciaire du Maître d'œuvre qui, de ce fait, n'a pu fournir les pièces nécessaires pour permettre la restitution à l'entreprise de la retenue de garantie. Vu la conformité des travaux, le Conseil Municipal devra autoriser le reversement de la retenue de garantie à l'entreprise (2 086,98 €).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la liquidation des retenues de garantie.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 11 décembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060515-20231211-2023-12-12-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Le Maire de la Commune,  
« Livarot – Pays d'Auge »  
Frédéric LEGOUVERNEUR

